

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_11_10_0356	DM2 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	C.C DU 10/11/2022
---------------	--	------------------------------

Le **jeudi 10 novembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **vendredi 28 octobre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

49 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BERGER Alain - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUCHET Lucas – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – CICALA David – DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DIAS Olivier - DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – JACQUEMOND Nathalie - KOPFERSCHMITT Carine – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARTI Patrick – MARY Alain – MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine – SAGIROGLU Aïcha – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

16 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BOUCHET Lucas – BADIN Pascale donne pouvoir à TISSERAND Olivier – BERGER Dominique donne pouvoir à BETON Christian – BLOND Priscilla donne pouvoir à BELIME Gaëlle - BOUISSET Sandrine donne pouvoir à DEBES Céline - DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse – DURAND Fabien donne pouvoir à VERLAQUE Florence – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – MARION Cyril donne pouvoir à BORGHI Roland – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à GAGET Mathieu – RABUEL Guy donne pouvoir à GAUDE Daniel - SALMON Jean-Noël donne pouvoir à SAGIROGLU Aïcha – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean

5 Conseillers communautaires absents : DENIS Christophe – JURADO Alain – LEGAY-BELLOD Gaël – NASSISI Ludovic – ROULOT Océane

Secrétaire de séance : FAYET Michel

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 7. Finances locales
- 1. Decisions budgetaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M49,
Vu les délibérations du Conseil Communautaire approuvant les budgets primitif et supplémentaire, ainsi que la DM n°1 du budget annexe d'Assainissement de la collectivité au titre de l'exercice 2022,

Considérant que l'exécution budgétaire nécessite des réajustements en cours d'année,

Considérant le protocole transactionnel pour finir le marché public en cours relatif au **compostage des boues et de leurs odeurs** (APRASS0024) nécessitant une enveloppe supplémentaire de **24 000€ impactant du même montant l'enveloppe globale de l'opération pluriannuelle**, et sachant que cette enveloppe sera prélevée sur le programme de construction d'un méthaniseur (APRASS0019) pour les crédits de paiements de l'exercice 2022 en différant ces derniers en 2024,

Considérant la nécessité de procéder, pour la section de fonctionnement (chapitre 65), aux admissions en non-valeur pour un total de **2 735,50€**,

Il est proposé à l'Assemblée de rectifier les prévisions budgétaires du budget annexe d'Assainissement pour ce faire, comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
CHAPITRE	Montant
CH 011 Charges à caractère général	- 2 735,50€
CH 65 Autres charges de gestion courante	2 735,50€
TOTAL DEPENSES	0,00 €

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	
CHAPITRE	Montant
Total des opérations d'équipement	0,00€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision budgétaire modificative n°2 du Budget annexe d'Assainissement ci-annexée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO